



Dans les différentes réflexions en vue de la réforme de la Politique Commune des Pêches, les avis et recommandations pour l'avenir de la pisciculture sont quasi absents et ne concernent que l'aquaculture marine¹. Si l'élevage des poissons d'eau de mer est l'objet d'attentions, il n'en va pas de même pour les autres filières de la pisciculture d'eau douce.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette lacune :

- tout d'abord, le potentiel piscicole français n'est considéré qu'au regard de ses 1 500 kilomètres de côtes métropolitaines,
- les étangs sont totalement méconnus,
- le martelage administratif qui prétend interdire tout aménagement en dérivation d'un cours d'eau constitue un frein à la valorisation des nombreux sites potentiels qui restent inexploités,
- enfin, on notera peut-être une certaine prudence des organismes de recherche qui ont conscience, à juste titre, qu'il n'est pas soutenable de vulgariser et d'encourager le développement des schémas actuels d'élevages. En effet, le problème de l'impact des élevages piscicoles sur la qualité de l'eau des rivières n'est pas résolu, ni les conséquences de l'alimentation des poissons d'élevage sur la diminution des stocks mondiaux qui ne sont pas clairement évaluées. Car, pour élever selon les process actuels, en dépit de l'ajout récent de protéines végétales, il faut d'abord beaucoup pêcher en mer : truites et autres carnassiers d'eau douce sont nourris avec des granulés fabriqués à partir de farine de poisson. C'est bien insoutenable.

Alors...

Une alternative ?

L'élevage du poisson dans des cages en mer : un concept en fort développement depuis quinze ans, présenté curieusement comme la seule alternative à la surpêche, nous semble une hérésie environnementale ! une menace directe pour les écosystèmes et pour les espèces sauvages. En effet, ce type d'élevage porte directement la pollution dans les zones côtières déjà très affectées par la **très forte pollution continentale**.



Face aux critiques qui s'élèvent, les investisseurs vont créer des cages plus solides, plus grandes et les larguer plus loin en haute mer. Le cœur de l'océan étant moins étudié que le littoral, ils pourront affirmer qu'il n'y a plus de pollution puisque les courants marins diffusent gratuitement les antibiotiques, les aliments non ingérés et les excréments. Une belle aubaine pour augmenter les intrants et autoproclamer cette production durable. Un business en progression à deux chiffres !

Or, la pisciculture d'eau douce peut plus facilement maîtriser ses impacts en diminuant ses prélèvements d'eau grâce notamment au [recyclage](#), contrôler les rejets de ses effluents et supprimer de l'alimentation les protéines issues de poisson. Des voies méconnues, beaucoup moins spéculatives et a priori moins rentables.

En outre, la France dispose de 450 000 hectares d'étangs, [notoirement sous-exploités](#)².

l'avis du Cedepa

Développer l'élevage en pisciculture et en étang offrirait des gages de qualité des produits et de respect de l'environnement.

Selon les ministres successifs, il s'agit de « souveraineté alimentaire » mais aussi d'enjeux en termes de dynamisation du territoire et d'emploi rural.

Il nous semble dommage d'ignorer et de ne pas promouvoir ce potentiel de production d'autant que notre balance commerciale est largement déficitaire et que de nombreux sites ne sont pas valorisés.

1- L'avis rendu par le Conseil Economique, Social et Environnemental, en début d'année 2012, sur la réforme de la PCP illustre bien le peu de préoccupation pour la pisciculture puisqu'elle est carrément passée sous silence.

2- Lire : <http://cedepa.wordpress.com/2012/05/27/les-etangs-un-potentiel/>